

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification du produit**

Formulaire produit	Mélange Carburé
Nom commercial	TAG-ERASE
Code produit	TE

**1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre**

Utilisation	Industrielle. Pour usage professionnel seulement.
-------------	---

**1.2.2 utilise conseillé contre**

Aucune information supplémentaire disponible

**1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**  
NOX-crète MANUFACTURING INC  
1444 SOUTH 20th Street  
Omaha, NE 68108  
Tél : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
E-Mail : [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web : [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence	Chemtrec (800) 424-9300 Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887
------------------	---

**Section 2. Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon la réglementation 29 CFR 1910.1200 , (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Flam. Liq. 3	H226
Tox aiguë. 4	H302
Peau Irrit. 2	H315
Yeux Irrit. 2	H319
Tox aiguë. 4	H332
PROGRAMMATEUR DE SE 3	H335
Repr. 1B	H360

Texte complet des phrases H voir section 16

**Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2 Éléments de l'étiquette**

Pictogrammes de danger

GHS danger physique pictogramme	GHS Santé pictogramme de danger	L'environnement du GHS pictogramme de danger
	 	Not Applicable
GHS02	GHS07      GHS08	

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Signal word

Les déclarations de danger

**Danger**

H226 - inflammables liquides et vapeurs  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - cause une irritation de la peau  
H319 - provoque une grave irritation des yeux  
H332 - Nocif en cas d'inhalation  
H335 - peut provoquer une irritation respiratoire  
H360 - peut endommager la fécondité ou l'enfant à naître

Les énoncés de précaution

P210 - Conserver à l'abri de la chaleur, les surfaces chaudes, les flammes, les étincelles. Ne pas fumer  
P261 - Éviter de respirer poussière/fumée/gaz/vapeurs/vapeurs/aérosols  
P270 - ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit  
P280 - Porter des gants de protection et les vêtements de protection/protection des yeux/du visage protection  
P302 P352 - SI SUR LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau et au savon  
P305 P351 P338 -SI DANS LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si présents et facile de le faire - continuer à rincer

**2.3 Autres risques**

**HMIS - notations (échelle 0-4) 0 faible- 4 haut**

Santé	2
Norme d'inflammabilité	2
Réactivité	0
Protection personnelle	X

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

**Section 3. Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%
N-Methylpyrrolidone	872-50-4	< 20.0
Propriétaire mélange de solvants	Secrets commerciaux	Secrets commerciaux

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

En vertu de 29 CFR 1910.1200 (i) l'identité chimique (et / ou) concentration sont retenus comme secret commercial, tandis que tous les services de santé et de sécurité propriétés et effets sont inclus dans la FDS.

## Section 4. Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Les premières mesures d'aide général** Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.
- Les premières mesures d'aide après inhalation** Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.
- Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau** Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.
- Première mesure d'aide après un contact avec les yeux** Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Les premières mesures d'aide après l'ingestion** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.
- 4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé**
- Symptômes/blessures après inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.
- Symptômes/blessures après un contact avec la peau** Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure
- Symptômes/blessures après un contact avec les yeux** Peut causer une irritation des yeux ou des blessures
- Symptômes/blessures après ingestion** Il peut provoquer des irritations ou des brûlures au niveau de la membrane muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac
- 4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis**  
Aucune information supplémentaire disponible

## Section 5. Lutte incendie mesures

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone  
**IMPROPRES moyens d'extinction** Ne pas utiliser l'eau lourde stream

### 5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

**Réactivité** Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

**Lutte incendie instructions** Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus de la température ambiante des températures. Les vapeurs peuvent

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

**Équipement de protection pour les pompiers**

provoquer un incendie éclair. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de brouillard pour refroidir les conteneurs exposés..

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

**Autres informations**

Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

**Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence****Mesures générales**

Éliminer les sources d'ignition. Digue ou de confisquer matériau déversé. Prendre Les mesures de précaution nécessaires pour assurer votre propre santé et de sécurité avant tentative de déversement ou de nettoyage.

**6.11 Équipement de protection individuelle**

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

**6.2 Précautions pour l'environnement**

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques.Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

**6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage**

Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

**Section 7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions de manipulation****Mesures de protection**

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Mesures d'hygiène****7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités****Conditions de stockage**

Stockez conformément aux réglementations locales. Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs hermétiquement fermé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'utilisation.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts. Acides forts ou les bases.

**Température de stockage**

L'étain, le zinc ou autres alkali sensibles métaux ou alliages

Stocker dans un endroit frais et sec environnement éloigné des sources d'inflammation.

**Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle L'ACGIH TLV (Etats-Unis)
N-Methylpyrrolidone	Non établie
Propriétaire mélange de solvants	TWA: 50 ppm 8 heures

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**8.2 Contrôles de l'exposition****Les contrôles d'ingénierie****Protection des yeux et du visage****Protection de la peau****Protection respiratoire**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV  
Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.  
Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.  
Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de respirer les produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les TLV.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

Apparence	Liquide clair
Odeur	Solvant doux odeur
Seuil de perception de l'odeur	Pas de données disponibles
PH	Pas de données disponibles
Point de fusion	Pas de données disponibles
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition	60 C (150 F)
Point d'éclair	> 49 C > 120 F
Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)	Pas de données disponibles
Norme d'inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données disponibles
Inférieur/supérieur limites explosives	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative (masse spécifique )	1,066 Kg par litre 8,4 lb par gallon
Solubilité	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas de données disponibles
Température d'auto-ignition	Pas de données disponibles
Viscosité	Pas de données disponibles
Teneur en COV	Aucune données available

**Section 10. Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>10.2 La stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Haut extrême ou low températures.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Strong les acides, les bases et les oxydants
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et l'oxyde nitreux.

**Section 11. Informations toxicologiques****11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.
<b>Irritation/Corrosion cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau
<b>Yeux</b>	Mai causes une grave irritation des yeux et des dommages.

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

<b>La respiration et de sensibilisation de la peau</b>	Peut causer une irritation respiratoire
<b>Mutagenèse des cellules germinales</b>	Pas de données disponibles
<b>Carcinogénicité</b>	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1 % est identifiée comme cancérigène par le Programme de toxicologie national américain, les ÉTATS-UNIS Loi sur la santé et la sécurité professionnelles, ou par un organisme international de recherche sur le Cancer (CIRC)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de données disponibles
<b>Certains organes cibles toxicité</b>	
<b>Exposition unique</b>	Pas de données disponibles
<b>Exposition répétée</b>	Pas de données disponibles
<b>Danger d'aspiration</b>	Pas de données disponibles

## Section 12. Informations écologiques

<b>12.1 Écotoxicité</b>	Pas de données disponibles
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable lorsque testée conformément à l'OCDE 301 /EPA OPPTS 835,3110 protocoles de test
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas de données disponibles
<b>12.4 La mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles
<b>12.5 Autres effets néfastes</b>	Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1 Traitement des Déchets méthodes</b>	L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.
---	---

## SECTION 14. Information sur les transports

**Conformément aux dispositions de US DOT** Pas réglementée en vertu 119 gallons US

**Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	UN1263, matières apparentées aux peintures, 3, PGIII
<b>14.3 Classe de Transport (es)</b>	Liquides inflammables
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	PGIII
<b>14.5 Risques environnementaux</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173,15</b>	Non applicable

## SECTION 15. Informations réglementaires

<b>15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange</b>	
<b>15.1.2 Règlements USA</b>	

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**Section 313**

Contient les ingrédients suivants au niveau ou au-dessus du niveau de génération de rapports aux exigences de la Section 313. Cette information doit être incluse dans tous les SDS est copiée ou distribuée pour ce matériel.

**CHIMIQUES**N-Methylpyrrolidone  
Glycol éther catégorieCAS #  
872-50-4POIDS MAX %  
20,0  
35.0**La TSCA****Proposition 65**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés  
Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer et/ou toxiques pour la reproduction.

**15.1.3 Le Canada Règlements****DSL****Le SIMDUT**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés  
La SDD a été préparé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.

**15.2 Sécurité chimique évaluation**

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

**Section 16. Autres informations**

Date d'émission	5-19-2014
Version	2.0
Numéro	745-F
Date de publication de la version précédente	11-11-2013
Préparateur	Nox-Crete Manufacturing Inc.

**Documentation de référence**

Les informations contenues dans le présent document est basé sur les données disponibles pour nous et on pense que c'est correct. Étant donné que cette information peut avoir été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que l'information est exacte, fiable, complet ou le représentant et l'acheteur peut se fonder sur ce sujet que les acheteurs à risque. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou de dissimuler certains aspects néfastes de ce produit. En outre, nous ne pouvons pas prévoir ou de contrôler les différentes conditions dans lesquelles cette information ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne faisons aucune garantie que les domaines de la santé et/ou des mesures de sécurité que nous avons suggérée sera suffisante pour tous les individus et /ou des situations de sa manipulation ou utilisation. De même, nous n'avons aucune garantie ou garantie de quelque nature que ce soit que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est en conformité avec toutes les fédérales, d'état ou lois locales. C'est l'obligation de chaque utilisateur du produit mentionné dans le présent document pour déterminer et satisfaire aux exigences de toutes les lois applicables.

**Avertissement**

Les informations contenues dans ce document sont considérées correctes à partir de la date d'émission. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE EST EXPRIMÉE OU EST IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE CETTE INFORMATION OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Ces informations et le produit sont meublées à la condition que la personne qui les reçoivent doivent faire sa propre détermination quant à l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'il assume le risque de l'usage de celle-ci. (NOX-crète MANUFACTURING INC)

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

---

**Texte intégral des R, H et EUH phrases**

Flam Liq. 3 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3	H226
Tox aiguë. 4 (Oral) - toxicité aiguë (oral), catégorie de danger 4	H302
peau Irrit. 2 - Une irritation de la peau, catégorie de danger 2	H315
yeux Irrit. 2 - Une irritation oculaire, catégorie de danger 2	H319
Tox aiguë. 4 (Inhalation) - toxicité aiguë (inhalation), catégorie de danger 4	H332
PROGRAMMATEUR DE SE 3 - irritation des voies respiratoires, catégorie de danger 3	H335
Repr. 1B - toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B	H360

H226 - liquide inflammable et vapeur d'H

302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - cause une irritation de la peau

H319 - provoque une grave irritation des yeux

H332 - Nocif en cas d'inhalation

H335 - peut provoquer une irritation respiratoire

H360 - Risque d'endommager la fécondité ou l'enfant à naître

P210 - Conserver à l'abri de la chaleur/étincelles/flammes/surfaces chaudes et ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer la poussière/fumée/gaz/vapeurs/vapeurs/aérosols

P270 - ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

P280 - Porter des gants de protection et les vêtements de protection/protection des yeux/du visage protection

P302 - P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et au savon

P305 P351 P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact si présents et facile de le faire - continuer à rincer